



Réunion informelle avec la Direction du 02/02/2021

Une réunion s'est tenue en visioconférence entre les représentants des organisations syndicales CGT Finances Publiques 84, Solidaires Finances Publiques 84, FO DGFIP 84, et la Direction. FO DGFIP 84 était représenté par Thierry VALL et Christian PERNOT.

Point sanitaire

La Direction a fait un point sur la situation sanitaire dans le département en semaine 4. Le taux d'incidence était de 256 pour 100000 habitants contre 289 pour 100 000 en semaine 3. Le taux d'incidence chez les personnes âgées de +65 ans est légèrement plus élevé (297 pour 100 000 habitants).

Actuellement, 320 personnes sont hospitalisées dont 15 en réanimation.

Depuis le début de l'épidémie, le Vaucluse a enregistré 737 décès (562 en hôpital et 175 en EHPAD), dont 38 en semaine 4.

Au niveau de la vaccination, le Centre hospitalier d'Avignon a reçu 14 430 doses. Près de 13 000 personnes ont été vaccinées. Il existe 14 centres de vaccination en Vaucluse pour l'heure.

Vous trouverez un lien [ici](#) vers l'ARS PACA précisant la situation sanitaire en PACA et en Vaucluse.

En ce qui concerne la DDFIP de Vaucluse, il y avait, le lundi 1^{er} février 2021 (soir), 3 cas positifs au COVID 19 et 8 cas contacts.

Télétravail

La Direction a précisé que, cette semaine, 45 % des agents présents sont en télétravail en Vaucluse. La moyenne nationale est à 46 %.

Tout le monde l'aura bien compris, la direction générale souhaite renforcer le télétravail à la DGFIP en cette période de pandémie.

En réponse à une question sur l'augmentation de la fréquence des rotations dans le cadre du télétravail, la directrice a indiqué que les capacités de télétravail devaient être utilisées au maximum.

Toutefois, elle a tenu à indiquer qu'à sa connaissance, le télétravail en période post-COVID se ferait sur la base du volontariat.

Il nous faudra être vigilant, à l'avenir, sur le maintien des conditions permettant aux agents de travailler en présentiel.

Suite à une question de FO-DGFIP 84, la directrice a précisé que les agents vulnérables/fragiles, contraints de télétravailler 5j/5, disposant d'un PC ultraportable peuvent se voir attribuer, sur demande, un deuxième écran.

S'agissant des ordinateurs portables, une vague de déploiement des PC s'étalera du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021.

Actuellement, 30 % de la cible de la vague 5 est réalisée.

L'objectif est de disposer de 418 PC d'ici à la fin juin.

Concrètement, cela signifie que la DDFIP de Vaucluse se sera dotée de 168 PC entre le mois d'avril 2020 et fin d'année dernière et de 150 PC sur le 1^{er} semestre 2021, sachant que le parc de PC était approximativement d'une centaine de PC début avril 2020.

La direction a précisé que les ordinateurs fixes Tiny n'étaient pas comptabilisés pour la capacité de télétravail, leur utilisation dans ce cadre ne devant pas être pérenne.

Questions diverses

Masques

La directrice a insisté sur la catégorie des masques portés par les agents de la DDFIP du 84. Ces masques doivent être normés catégorie 1.

Ce qui exclut, à priori, les masques alternatifs ainsi que les masques de catégories inférieures.

Problèmes autocom (site de Cavaillon)

Les agents du site de Cavaillon (en particulier ceux du SIP et du SIE) subissent des problèmes techniques liés à l'autocom, qui pourtant a été remplacé en 2020 (coupures téléphoniques récurrentes).

Départ à la retraite de l'assistante de prévention

Notre collègue assistante de prévention, partira en retraite à compter du 1^{er} septembre 2021 (concrètement avant cette date).

La Directrice a indiqué qu'un intérim sera assuré et qu'un appel à candidatures serait réalisé afin de pourvoir le poste vacant.

Prestations vigiles

Elles sont maintenues jusqu'à nouvel ordre.

La directrice a précisé que la prochaine réunion informelle entre OS/Direction se tiendrait dans deux semaines au plus tard.

SECTION du Vaucluse

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/084>



BULLETIN D'ADHESION ou de RENOUELEMENT D'ADHESION COTISATION 2021

Être militant, c'est avant tout faire preuve de générosité et de combativité pour défendre nos droits individuels et collectifs, avec le soutien d'une organisation syndicale nationale structurée et indépendante des partis politiques, des églises et de l'État, FO est la seule organisation syndicale à ne jamais donner de consigne de vote aux élections !

La mise en œuvre au quotidien de ces critères suppose une gestion assurant recherches, démarches, informations, correspondances, déplacements, etc ...

Force Ouvrière ne vit et n'agit que grâce au soutien financier que nous apportent vos adhésions. Sans adhérents, les moyens d'action du syndicat seraient nécessairement limités. Ce sont vos cotisations qui financent l'impression de nos tracts/comptes-rendus et nos déplacements dans les services. Quel que soit votre grade, des élus FO sont présents pour vous représenter dans les instances départementales suivantes (CAP, CTL, CHSCT et CDAS).

N'hésitez pas à les contacter si nécessaire.

De plus, être adhérent donne aussi droit à :

- un crédit d'impôt à hauteur de 66 % (des facilités de paiement sont également proposées, il est possible de fractionner son versement).
- recevoir la presse FO (par mail quotidiennement et quelques revues périodiquement),
- recevoir tous les ans le "Particulier spécial fiscal",
- être prioritairement informé de nos comptes-rendus locaux des instances dans lesquelles nous siégeons.
- être membre de l'AFOC (association FO de protection des consommateurs),
- bénéficier d'une visite dans votre service sur simple demande,
- être invité à notre assemblée générale annuelle ,
- être conseillé, suivi et aidé dans vos démarches (mutations, restructurations, listes d'aptitude, difficultés diverses...),
- pouvoir être orienté vers un autre syndicat FO si nécessaire pour un de vos proches, du secteur privé ou d'une autre administration, car FO est présent dans tous les secteurs d'activité.

Nous mettons également à votre disposition un site internet départemental <http://www.fo-dgfip-sd.fr/084>

BULLETIN D'ADHESION

NOM
PRÉNOM
N° matricule (ex N° AGORA)
ADRESSE MÈL
GRADE
ECHELON au 1er janvier 2021
INDICE
QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL
AFFECTATION

Fait àle.....

SIGNATURE

Bulletin à renvoyer à l'adresse du secrétaire départemental.

Secrétaire Départemental FO-DGFiP 84
Christian PERNOT
Téléphone : 06 68 62 20 30
Cité administrative d'Avignon
local syndical (portes B ou C)
Tél : 04.90.27.72.07
mél : fo.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr

Trésorière : Guylène CORLAY (FO DGFIP 84)
Paierie Départementale (04-32-76-83-58)

La loi de finances rectificative pour l'année 2012, parue au J.O. du 30 décembre 2012, prévoit l'instauration d'un crédit d'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant de la cotisation syndicale.